

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2017

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h45'.

34 membres sont présents: M. Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Mmes Christine DEFRAIGNE, Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mme Corinne WEGIMONT, MM. Pierre GILISSEN, Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Roland LEONARD, Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, MM. Mehmet AYDOGDU, Michel PETERS, Mme Nathalie FRISEE, MM. Raoul HEDEBOUW, François SCHREUER, Guiseppe MANIGLIA, Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, M. Jean-Paul BONJEAN, Mmes Caroline SAAL, Laurence CUIPERS, M. Daniel WATHELET, Mme Marie-Jeanne OMARI MWAYUMA, M. Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. Philippe ROUSSELLE, Directeur général, M. Serge MANTOVANI, Directeur général adjoint, Mme Marie-France MAHY, Présidente du Centre Public de l'Action Sociale et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

15 membres sont absents: MM. Michel FIRKET, Jean-Géry GODEAUX, Gilles FORET, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Fatima SHABAN, MM. Jean-Claude MARCOURT, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, M. Hassan BOUSETTA, Mme Véronique DE KEYSER, MM. Michel FAWAY, Jacques MARNEFFE, Mmes Audrey NEUPREZ, Sarah SCHLITZ, M. Quentin le BUSSY.

LE CONSEIL:

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SÉANCE PUBLIQUE

Installation du Conseil Communal des Jeunes.

(M. Quentin le BUSSY, Mme Audrey NEUPREZ, MM. Michel FAWAY, Gilles FORET, Mmes Diana NIKOLIC, Sarah SCHLITZ, Marie-Claire LAMBERT entrent en séance : 41 présents).

Interpellations citoyennes

Entend une interpellation citoyenne de M. Laurent NISEN intitulée « Le projet Médiaciné » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

(Mme Véronique DE KEYSER et M. Michel FIRKET entrent en séance : 43 présents).

Entend une interpellation citoyenne de M. Emmanuel PECQUEUX intitulée « L'action intitulée Touche pas à mon commerce » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

(MM. Benoit DREZE et Jean-Claude MARCOURT entrent en séance : 45 présents).

<u>Interpellations</u>

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW intitulée « Incendie de Van Ganswinkel : la Ville a-t-elle bien informé les riverains ? » à laquelle répond M. Le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Jean-Paul BONJEAN intitulée « Étendre les indemnités travaux que la ville prévoit à l'usage des commerçants aux ASBL» à laquelle répond Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de Mmes Christine DEFRAIGNE, Élisabeth FRAIPONT, et de M. Raphaël MIKLATZKI intitulée « L'indemnisation des commerçants » à laquelle répond Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE intitulée « Terrasses : respect des règlements» à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON intitulée «Agression à la mairie de quartier de Bressoux : le sous-effectif en cause» à laquelle répond Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de M. Gilles FORET intitulée « L'avenir du Palais des Congrès » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ intitulée « Interdiction de manifestation à Liège : demandes de précisions » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY intitulée « Élisons à Liège un "Bourgmestre de la Nuit" » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Bénédicte HEINDRICHS intitulée « Collecte des immondices » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de M. Benoit DREZE intitulée « Amélioration de la mobilité dans le quartier Sainte-Walburge » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER intitulée « Accessibilité des parcs publics aux personnes à mobilité réduite » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de Mme Caroline SAAL intitulée «Valoriser la participation citoyenne au Conseil communal» à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

<u>1.</u>

Acquisition, au profit de la Zone de police de 40 chaises via le marché de la Ville de Liège et 6 sièges via le marché ouvert du Service Public Fédéral Personnel et Organisation.

<u>2.</u>

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « Fédémot Fédération des Motocyclistes de Belgique » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

<u>3.</u>

Passation d'un marché en 4 lots par procédure négociée sans publicité, pour chacun des lots, en vue de l'acquisition et du placement de matériel de cuisine pour le Mess de l'Hôtel de police, en ce compris la vérification du raccordement à l'installation gaz déjà existante - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

<u>4.</u>

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité en vue de l'entretien du logiciel de vidéosurveillance de la Zone de police, prenant cours le 1er juin 2017 pour se terminer au 31 décembre 2018 - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

<u>5.</u>

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité en vue de l'acquisition de 53 casiers pour armes de service pour les membres opérationnels de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

<u>6.</u>

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée en vue de l'acquisition de trois analyseurs de trafic pour la Zone de police - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée en vue de l'acquisition d'un bouclier balistique pour le Peloton anti-banditisme de la Zone de police en ce compris le remplacement des pièces pour une durée de 4 ans - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

8.

Passation d'un accord-cadre par procédure négociée sans publicité à conclure avec un seul participant pour une durée de 4 ans en vue de l'acquisition et l'installation d'une solution d'affichage dynamique pour les infrastructures d'accueil de l'Hôtel de police et des commissariats de la Zone de police - adoption du cahier des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

<u>9.</u>

Passation d'un accord-cadre par procédure négociée sans publicité à conclure avec un seul participant pour une durée de 4 ans en vue de l'acquisition de projecteurs LCD, de supports de fixation, de mallettes de transport et de câbles de connexion pour la Zone de police de Liège - adoption du cahier des charges destiné à régir le marché - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

10.

Passation d'un accord-cadre par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité belge à conclure avec un seul participant en vue de la fourniture de sous-vêtements thermiques pour les membres opérationnels de la Zone de police pour une durée de 4 ans prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs - approbation de l'avis de marché.

<u>11.</u>

Passation d'un accord-cadre par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité belge à conclure avec un seul participant en vue de la fourniture de chemises et chemisiers d'hiver (poste 1) et d'été (poste 2) pour les membres opérationnels de la Zone de police, pour une durée de 4 ans, prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs - approbation de l'avis de marché.

12.

Passation d'un accord-cadre par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité belge à conclure avec un seul participant en vue de l'acquisition de pantalons d'intervention pour les membres opérationnels de la Zone de police, prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 2 ans plus tard - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs - approbation de l'avis de marché.

Passation d'un accord-cadre par procédure négociée sans publicité à conclure avec un seul participant pour une durée de 2 ans en vue de l'acquisition de munitions d'entraînement 9mm pour les membres opérationnels de la Zone de police - adoption du cahier des charges destiné à régir le marché - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

<u>14.</u>

Prise d'acte du contrat de maintenance des 150 licences caméras pour la Zone de police prenant cours le premier jour calendrier qui suit le jour où le fournisseur adjudicataire a reçu la notification pour se terminer le 1er juin 2018.

15.

Prise de connaissance de l'arrêté de fermeture adopté par M. le Bourgmestre à l'encontre de l'établissement «LE CAFE DES AFFRANCHIS».

<u>16.</u>

Prise de connaissance de l'arrêté de fermeture adopté par M. le Bourgmestre à l'encontre de l'établissement «ELMAMOUNIA».

<u>17.</u>

Prise de connaissance de l'arrêté de fermeture adopté par M. le Bourgmestre à l'encontre de l'établissement "Bizim Ora" sis rue Saint-Séverin n°106 à 4000 LIEGE.

18.

Création de 2 passages pour piétons, à la jonction avec la rue de Vottem et rue des Tawes à hauteur du n°86 à 4000 LIEGE.

<u> 19.</u>

Création d'une zone d'interdiction d'arrêt et de stationnement des véhicules, à hauteur de l'immeuble n°16 place du Vingt - Août à 4000 LIEGE, matérialisée par signal routier E3 - création d'une zone d'interdiction de stationnement des véhicules à hauteur de l'immeuble n°18 place du Vingt - Août à 4000 LIEGE, sur une distance de 10 mètres par signal routier E1.

20.

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°128 et 130, rue des Prés à 4020 LIEGE.

<u>21.</u>

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°87, rue des Grands-Champs à 4000 LIEGE.

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à la place d'un stationnement "riverain", à hauteur de l'immeuble n°38, rue Bourdon à 4032 LIEGE.

23.

Interdiction d'arrêt et de stationnement et marquage de bandes de circulation, rue d'Elmer, délimitée au moyen du signal routier E3, sur une longueur de 25 mètres, le long de la pharmacie, sis rue du Pont de Wandre, 58 à 4020 LIEGE au croisement avec la rue d'Elmer.

<u>24.</u>

Interdiction de stationnement, délimitée au moyen du marquage d'une ligne discontinue de couleur jaune sur la bordure du trottoir, sur une longueur de 1,50 mètres, de part et d'autre de l'entrée du garage situé à hauteur de l'immeuble n°78 de la rue des Ecoles à 4031 LIEGE.

25.

Création d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°7, boulevard des Hauteurs à 4000 LIEGE.

26.

Suppression d'un stationnement alternatif par quinzaine rue Waleffe - interdiction de stationnement entre les rues des Champs et Coclers et à hauteur de l'immeuble n°2, à la rue Lairesse, par signal routier E1.

27.

Approbation du texte de la convention de partenariat entre la Ville et la Province de Liège dans le cadre du Tour de France 2017.

<u> 28.</u>

Adoption du texte de la convention à conclure avec la S.C.R.L. "CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA CITADELLE", le Centre Public d'Action Sociale de Liège et l'Association de droit public « RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIEGE » dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale ».

29.

Adoption du texte de la convention de partenariat dans le cadre du projet "BOUNCE Resilience Training, Network and Evaluation - STRESIAVIORA II ".

<u>30.</u>

Approbation du rapport financier relatif à l'exercice 2016 à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2014-2019 (Article 18).

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur la subvention directe opérateur pour l'année 2016 à la S.C.R.L. «Intercommunale de Soins Spécialisées de Liège» pour l'organisation du projet spécifique « organisation du Centre START-MASS » du 1er janvier au 31 décembre 2016.

32.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur le contrat OMNIUM pour l'entretien de la machine à affranchir IJ110.

33.

Passation d'un marché de fournitures avec publicité par appel d'offres en procédure ouverte pour l'acquisition et la mise en oeuvre d'une solution de virtualisation de serveurs convergente ou hyper-convergente ainsi que le stockage, la solution de backup et services y afférents - fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution du marché - adoption du cahier spécial des charges – approbation de l'avis de marché qui sera soumis à la publication.

34.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité, en raison du faible montant, pour la fourniture de 6 packs "MERCURIUS" de biométrie et maintenance y afférente pour une durée déterminée d'un an reconductible, sans formalité, pendant trois périodes d'un an - adoption du cahier spécial des charges - arrête la liste des entreprises à consulter.

35.

Convention à conclure avec la Ville de Namur - frais de défense dans le litige c/ l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale.

M. le BOURGMESTRE sollicite l'urgence pour deux points qui ne figurent pas à l'ordre du jour aux membres du Conseil. Il s'agit :

Motion relative à Liège, zone hors service communautaire. Point proposé par Mme Sophie LECRON, Conseillère communale.

AJOURNE

Motion pour la signature par la Ville de Liège du Pacte de Milan : Liège s'engage à développer un système alimentaire territorial équitable, résilient et durable. Point proposé par M. Daniel WATHELET, Conseiller communal.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

36.

Adoption du texte de l'avenant n° 1 au contrat de gestion du 24 octobre 2016 avec l'association "LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES".

Souscription au capital C de la SCRL « Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège » en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage de la rue Saint Laurent, conformément au contrat d'égouttage - prévision de la libération annuelle à concurrence d'un vingtième par an et pour la première fois au 30 juin 2017 - prévision du prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires du montant de la libération annuel afin d'alimenter le fonds de réserves extraordinaires nécessaire au paiement de ladite libération.

<u>38.</u>

Souscription au capital C de la SCRL « Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège » en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage de la rue Walthère Dewé, conformément au contrat d'égouttage - prévision de la libération annuelle à concurrence d'un vingtième par an et pour la première fois au 30 juin 2017 - prévision du prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires du montant de la libération annuel afin d'alimenter le fonds de réserves extraordinaires nécessaire au paiement de ladite libération.

39.

Souscription au capital C de la SCRL « Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège » en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage de la rue Frésart, conformément au contrat d'égouttage - prévision de la libération annuelle à concurrence d'un vingtième par an et pour la première fois au 30 juin 2017 - prévision du prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires du montant de la libération annuel afin d'alimenter le fonds de réserves extraordinaires nécessaire au paiement de ladite libération.

<u>40.</u>

Financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie (UREBA II) pour l'école d'enseignement fondamental Complexe Rivageois – approbation des termes de la convention.

41.

Financement alternatif des infrastructures sportives pour le RJS Chênéenne – approbation des termes de la convention.

<u>42.</u>

Approbation du compte 2016 du Conseil d'administration de la « Communauté israélite » sise rue Léon Frédéricq, 19 à 4020 LIEGE – tel que rectifié.

<u>43.</u>

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Hubert (Liège) » sise rue de l'Espérance, 10 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Sainte-Marguerite » - sise rue des Fontaines Roland, 2 à 4000 LIEGE – tel que soumis.

45.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Remi » - sise rue Vaudrée, 87 à 4031 ANGLEUR – tel que soumis.

46.

Approbation du 1er cahier de modifications budgétaires 2017 de la Fabrique d'église « Sacré-Cœur et Notre-Dame de Lourdes » - sise rue Saint-Maur, 93 à 4000 LIEGE – tel que soumis.

47.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Gilles » - sise Cour Saint-Gilles, 28 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

<u>48.</u>

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Amand » - sise rue Gît-le-Coq, 33 à 4020 LIEGE – tel que rectifié.

49.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Vincent » - sise Boulevard de Froidmont, 56 à 4020 LIEGE – tel que rectifié.

50.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Sacré-Cœur & Notre Dame de Lourdes » - sise rue St-Maur, 93 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

51.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Martin à Liège » – sise rue Mont Saint-Martin, 64 à 4000 LIEGE – tel que soumis.

<u>52.</u>

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Sainte-Foy » - sise rue Commandant Marchand, 3 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

53.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Barthélemy » - sise Place Saint-Barthélemy, 8 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Christophe » - sise place Saint-Jacques, 8 à 4000 LIEGE – tel que rectifié.

55.

Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'église « Sainte-Julienne » - sise rue Naniot, 173 à 4000 LIEGE- tel que rectifié.

56.

Approbation du texte du bail emphytéotique relatif à une parcelle de terrain sise Boulevard Jean de Wilde, au profit de la SPRL « P.M.G ».

<u>57.</u>

Abrogation du plan communal d'aménagement P.C.A. n° 8 dit "Complexe culturel et sportif du Théâtre de Verdure" à Angleur.

58.

Abrogation du plan communal d'aménagement (PCA) n° 3 de Bressoux.

59.

Acceptation du don de M. Christophe de FOSSA, du "Journal de la guerre 40-45" de Bauduin Lacrosse, lieutenant-colonel pharmacien attaché au commandement des 3ème et 4ème circonscriptions militaires, fils de Xavier Lacrosse et d'Antoinette Mathéry, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine - rend hommage à la générosité du donateur.

60.

Acceptation du don de M. Jo ROME, domicilié Thier de la Hayire 8 à 4460 HORION-HOZÉMONT, de deux peintures sur toile à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège - rend hommage à la générosité du donateur.

61.

Adoption de l'avenant n°8 au CONTRAT-PROGRAMME de l'ASBL Théâtre de Liège, Centre Dramatique de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

62.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2017 à l'association « MAISON DE LA LAICITE D'ANGLEUR, CHENEE ET GRIVEGNEE ».

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2017 à l'association «PRESENCE ET ACTION CULTURELLES – REGIONALE DE LIEGE».

64.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2017 à l'association « FLAT » - exonération de ladite association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

<u>65.</u>

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2017 à l'association «LA COMPAGNIE DU MILIEU DU MONDE» - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

66.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2017 à l'association « FESTIVAL AFRICAIN DE LIEGE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

67.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2017 à l'association « LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-JACQUES DE LIEGE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

68.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2017 à l'association «QUAI n°7» - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

69.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2017 à l'association «LES NUITS DE SEPTEMBRE-FESTIVAL DE WALLONIE A LIEGE» - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

70.

Passation d'un marché par adjudication ouverte avec publicité pour le gardiennage des musées de la Ville de Liège : « La Boverie » et le Grand Curtius prenant cours le 1er octobre 2017 et se terminant le 30 septembre 2021 - approbation de l'avis de marché qui sera soumis à publication - adoption du cahier spécial des charges - approbation des critères de sélection qualitative appelés à régir le marché.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur les frais d'exécutions de musique lors du cinémusée du 18/01/2017 au Grand Curtius.

72.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur la fourniture de vitres anti-reflet destinées aux oeuvres de la Space Collection.

73.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et à l'exécution de la dépense portant sur l'enregistrement I.S.B.N. (International Standard Book Number) du catalogue de l'exposition Daniel Fourneau.

74.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur les frais relatifs à la fourniture et au placement de quatre bâches promotionnelles.

75.

Passation d'un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité relative aux marchés publics, pour l'acquisition de deux tracteurs compacts avec cabine destinés au service des Plantations - adoption du cahier spécial des charges - arrête la liste des entreprises à consulter.

76.

Adoption du texte de la convention entre la Ville de Liège et l'association « Rosa Canina » relative à l'organisation du projet spécifique « Mise en place d'un programme pilote d'entretien par éco-pâturage de sites urbains à grande valeur biologique et d'un programme de sensibilisation du public à cette thématique » pour les années 2017 à 2022 - octroi à l'association « Rosa »Canina » d' une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur relative à l'organisation dudit projet spécifique - exonération à l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation des subventions directe et indirecte opérateurs.

77.

Adhésion de la Ville de Liège à l'association « ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE » moyennant le paiement d'une cotisation annuelle - approbation des statuts de ladite association.

78.

Retrait de la décision du Conseil communal du 19 novembre 2007 - fixation des modalités de prix et de livraison liées au service de mise à disposition de sacs en papier destinés à être utilisés pour la collecte hebdomadaire de papiers et cartons sur le territoire de la Ville de Liège.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « MOBILIS ASSISTANCE » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

80.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « A.S.B.L. LES OEUVRES PAROISSIALES DE ROBERMONT » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

81.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « EMBARQUEMENT IMMEDIAT, A.S.B.L. » pour l'année 2017- exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

82.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « L'ANCRE BLEUE » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

83.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association «COMPAGNONS DEPANNEURS» pour l'année 2017 - exonération de foumir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

84.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « SERVICE SOCIAL LIEGE-LAVEU » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

85.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « PARTAGE-ACCUEIL-SOLIDARITE SERVICE SOCIAL INTER-PAROISSIAL LIEGE-OUEST » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

86.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ASSISTANCE A L'ENFANCE » pour l'année 2017 - exonération de foumir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association "ASSOCIATION DES COMMERCANTS PUITS-EN-SOCK - OUTREMEUSE" pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

88.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ASSOCIATION SOCIALISTE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA PROVINCE DE LIEGE - RESEAU SOLIDARIS » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

89.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association « ACA-SUP Developpement » relative à l'organisation d'expositions, conférences et autres événements qui enrichissent les propositions pédagogiques offertes aux étudiants de l'école Supérieure des Arts de la Ville de Liège.

90.

Passation d'un marché de prestations de services de transports scolaires dans le cadre d'obligations légales, réparti en 2 lots, à passer par procédure d'adjudication ouverte avec publicité européenne - adoption du cahier spécial des charges - fixation de la liste des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires - approbation de l'avis de marché.

91.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur le paiement d'une facture en exécution d'une commande réalisée pour la location d'un distributeur d'eau de source destiné à une école secondaire ordinaire de l'Enseignement communal.

92.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur le paiement d'une facture d'intérêts de retard en exécution d'une commande réalisée pour la location d'un distributeur d'eau de source destiné à une école secondaire ordinaire de l'Enseignement communal.

93.

Prise d'acte du procès-verbal de la réunion du 23/3/2017 de l'Organe de gestion de la Haute École de la Ville de Liège.

Adoption du texte de l'avenant n°1 à la convention à conclure avec l'association « LES PETITS TISSERANDS ASBL » relative à l'octroi d'une subvention directe classique annuelle, adoptée en séance du 21 mars 2016 et signée en date du 15 avril 2016, remplaçant intégralement les dispositions de l'article 3.

95.

Adoption du texte de l'avenant n°1 à la convention à conclure avec l'ASBL « CRECHE PRINCESSE ASTRID ASBL » relative à l'octroi d'une subvention directe classique annuelle, adoptée en séance du 28 novembre 2011 et signée en date du 23 février 2012, remplaçant intégralement les dispositions de l'article 3.

96.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ACTION SOCIALE AU BERNALMONT (Liège) » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

<u>97.</u>

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA SCOLARITE ET A L'INTEGRATION SOCIALE DES ADOLESCENTS » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

98.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CLUB DES JEUNES DU PERY » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

<u>99.</u>

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ASSOCIATION DES ECOLES DE DEVOIRS EN PROVINCE DE LIEGE » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

100.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ESPOIR & VIE» pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association "CENTRE DES JEUNES DES VENNES" pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

102.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « LA MARELLE » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

103.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CENTRE DE JEUNESSE DU QUARTIER DE L'OUEST » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

<u>104.</u>

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « LA TCHICASS » pour l'année 2017 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

105.

Adoption du texte du contrat à intervenir entre la SCRL Marché Matinal de Liège et la Ville de Liège relativement à à la location d'un emplacement pour la conservation du lapidaire et autres vestiges patrimoniaux.

106.

Adoption du règlement relatif à la rémunération et au défraiement des membres des jurys constitués dans le cadre de marchés publics.

<u>107.</u>

Adoption du texte de la convention à conclure avec la fondation d'utilité publique « Fondation LIÈGE-PATRIMOINE » sise quai de Maestricht, 9 à 4000 LIEGE, relative à la mise à disposition précaire de locaux au sein d'un bâtiment du complexe muséal « Le Grand Curtius » sis quai de Maestricht, 9 à 4000 LIEGE - octroi d'une subvention indirecte classique à ladite fondation d'utilité publique.

108.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour des travaux d'aménagement électrique des nouveaux rayonnages des archives générales au complexe 'Tonne', 80 rue de la Tonne à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

Passation d'un marché par procédure négociée avec publicité pour le marché de services en 5 tranches relatif à une mission complète d'études architecturale, d'ingénierie, de coordination sécurité, de responsable PEB et de suivi de chantier, en vue de la rénovation « FERME 13/13 », rue Ovide-Decroly, 59 à 4031 ANGLEUR (parcelle D10M) - fixation des critères de sélection qualitative - approbation du projet d'avis de marché qui sera soumis à la publication.

110.

Passation d'un marché par procédure négociée avec publicité pour le marché de services en 5 tranches, au centre culturel "Prévers", place Prévers 1 à 4020 Jupille-Sur-Meuse relatif à une mission complète d'études architecturale, d'ingénierie, de coordination sécurité, de responsable PEB et de suivi de chantier, dans le cadre de la rénovation et de l'extension du bâtiment - fixation des critères de sélection qualitative - approbation du projet d'avis de marché.

111.

Passation d'un marché de services en deux lots par procédure négociée sans publicité pour le Département des Travaux - Contrat de maintenance d'installations d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le premier jour calendrier qui suit le jour de la notification de chacun des deux lots - adoption du cahier spécial des charges.

<u>112.</u>

Passation d'un accord-cadre de services, par voie de procédure négociée sans publicité, conjoint entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) à conclure avec un seul participant, pour l'élaboration d'inventaires et d'analyses visant à détecter la présence d'amiante et de fibres céramiques dans les bâtiments communaux de la Ville, de la Police, de la Régie foncière et du C.P.A.S. de Liège - adoption du cahier spécial des charges - arrête le texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution du présent l'accord-cadre.

113.

Prise d'acte de la décision du Collège des Régisseurs de la Régie foncière, de Stationnement et de Services du 26 janvier 2016 de louer au Service de la Lecture publique, afin d'y installer une bibliothèque, un rez-de-chaussée commercial sis place Vivegnis 46 à 4000 LIEGE.

114.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur travaux préparatoires de la Cité administrative, en Potiérue 5 à 4000 LIEGE.

Prise d'acte de la décision du Collège communal du 14 avril 2017 de procéder à l'imputation et à l'exécution de la dépense relative aux travaux préparatoires de la Cité administrative, en Potiérue 5 à 4000 LIEGE.

116.

Acquisition de fourniture de mobilier de bureau nécessaire aux besoins de notre administration pour les bâtiments communaux de la Ville de Liège sur base de l'accord-cadre conjoint avec un seul adjudicataire relatif à la passation de marchés publics dans les secteurs classiques dont l'objet consiste en la fourniture de mobilier de bureau destiné aux besoins de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale d'une durée de 48 mois.

117.

Acquisition de peintures nécessaires à la régie peinture et aux différents services techniques du Département de la Ville de Liège sur base du marché sur catalogues de fournitures de produits et matériel de peintures en bâtiment de l'instruction publique.

<u>118.</u>

Garantie d'occupation des locaux communaux affectés aux consultations pour enfants engagement du Collège communal de fixer la durée de garantie d'affectation de ces locaux en fonction du montant sollicité de la subvention, laquelle durée sera de 3, 6 ou 9 ans prenant cours à dater du jour du dépôt à la Poste de la demande subvention à l'aménagement de ces locaux introduite auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance - engagement à rembourser, au pro rata du délai de garantie restant à courir, les subventions accordées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, qui auront servi au financement de travaux et qui constituent une plus-value pour l'immeuble considéré dans tous les cas où la Ville déciderait de mettre fin anticipativement à l'affectation convenue.

<u>119.</u>

Retrait de sa décision du 5 septembre 2016 - adoption du texte de la convention relative à la concession d'une portion du domaine public pour l'installation d'un câble en inox, en surplomb de la rue Albert de Cuyck, à 4000 LIEGE, depuis la limite mitoyenne des numéros 12 et 14 jusqu'à la limite mitoyenne des numéros 13 et 15, afin de créer un réseau informatique entre deux cabinets médicaux installés dans deux bâtiments (numéros 13 et 14) situés de part et d'autre de la voirie.

120.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'appareils de voirie en fonte destinés aux services techniques de la Gestion de l'Espace public - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de machines et de matériels nécessaires aux services techniques de la Gestion de l'Espace public - adoption du cahier spécial des charges - arrêt de la liste des entreprises à consulter.

122.

Approbation des points portés à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 1er juin 2017 de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationelle.

Question orale

Entend une question orale de Mme Sophie LECRON à propos de l'augmentation de la précarité ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

La séance est levée à 21h30'.

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER